1- Identification des personnes publique et du pouvoir adjudicateur :

Dénomination et adresse des établissements et services acheteurs

Collège Henry de Montherlant

125 rue de Paris

60 530 Neuilly en Thelle

Signataire du marché : M. Olivier Caudron, Principal du collège (ordonnateur)

Comptable assignataire : Mme Nathalie Lachaud, agent comptable du lycée Jean Rostand

Affaire suivie par la Gestionnaire du collège : Courriel : gest.0601847g@ac-amiens.fr

Collège Jacques Prévert

187 rue Jacques Prévert

60 230 Chambly

Signataire du marché : M. Vincent Bauduin, Principal du Collège (ordonnateur)

Comptable assignataire : Mme Nathalie Lachaud, agent comptable du lycée Jean Rostand

Affaire suivie par le Gestionnaire du collège : Courriel : gest.0600060g@ac-amiens.fr

Le voyage est commun aux deux établissements dans la mesure où l'enseignante organisatrice du voyage enseigne dans les deux établissements et où les élèves proviendront des deux établissements. Mais il sera nécessaire de proposer deux contrats et deux facturations différentes à chaque établissement au prorata du nombre d'élève de l'établissement concerné.

2-Objet du marché:

Le marché passé selon une procédure adaptée, a pour but de trouver un prestataire dans le domaine des voyages scolaires.

Le candidat doit être titulaire d'une licence de voyage ou d'un agrément de tourisme. Il doit justifier de sa capacité professionnelle, technique et financière ainsi que de sa situation juridique, fiscale et sociale (type DUME, DC1 ...).

3-Descriptif du voyage :

Séjour culturel en Italie de 5 jours du 30 mars au 4 avril 2025 pour 49 élèves de 3ème et 4 accompagnateurs. Hébergement en hôtel avec chambre individuelle pour les accompagnateurs. Transport en autocar.

4-Programme du séjour:

Le programme sera le suivant :

- J1 : Départ du collège de Chambly puis du collège de Neuilly en Thelle
- J2 : Arrivée à Rome et petit déjeuner dans un bar ou restaurant pour déguster des pâtisseries locales (cornetti, cappuccino ...). Visite de l'hyper centre de Rome : Teatro Marcello, Bocca della verità, Piazza Navona, San Luigi dei Francesi, Via dei condotti, Piazza di Spagna, La Fontana di Trevi, Monumento a Vittorio Emmanuele II,il Colosseo, il Foro Romano.
- J3 : Départ pour Fregene et visite de la Casa Albero puis direction Benevento : visite et découverte de son arc romain.
- J4 : Visite de Matera pour découvrir les Sassi puis direction Alberobello pour découvrir les Trulli
- J5 : Départ pour Naples : visite du centre historique et des monuments comme le Castel dell'Ovo ou la Via San Gregorio Armeno. Diner au restaurant pour découvrir la pizza napolitaine puis retour en France.
- J6 : Prévoir de réserver un petit-déjeuner sur l'autoroute (Autogrill de Pouilly en Auxois ou Beaune sur Merceuil par exemple) ainsi qu'un panier repas si le retour est estimé après 14h.

5- Date limite des offres et modalités de transmission :

L'offre devra être rédigée en langue française et exprimée en euro. Elle doit être valable 6 mois.

L'offre devra être transmise en une seule fois sur la plateforme de publication des marchés publics de l'AJI au plus tard le 22 octobre 2024 : https://mapa.aji-france.com

Les documents devront être signés par une personne habilitée à engager juridiquement l'entreprise.

L'offre sera examinée par le collège à la fin de la mise en concurrence pour un vote au Conseil d'Administration début novembre 2024 et donc une signature de contrat 15 jours après et le versement d'un premier acompte début décembre 2024.

6- Contenu de l'offre :

- Programme du séjour
- Contrat du séjour
- Le prix doit être ferme et définitif. Il doit se décomposer de la manière suivante : prix HT, la TVA ainsi que le prix TTC. Le prix global du séjour et le prix unitaire par participant doivent apparaître. Le prix doit comprendre toutes les prestations :
 - Frais d'hébergement (pension complète du petit-déjeuner du J2 au petit-déjeuner du J6). Attention, aucune caution ne devra être exigée pour l'hébergement. Les taxes de séjour devront être comprises et prises en charge dans la proposition de prix.
 - Frais de visites et activités (le prestataire devra payer directement toutes les entrées)
 - Frais de transport

Ce prix étant susceptibles de varier en fonction de l'effectif réel, les conditions de révision seront précisées.

Merci d'indiquer les coûts des différentes assurances annulation proposées.

Aucune gratuité ne devra apparaître sur l'offre.

S'il y a lieu, les frais annexes éventuels doivent être mentionnés. Aucun frais ne pourra être facturé s'il n'est pas précisé sur l'offre.

L'offre devra être suffisamment précise et détaillée pour permettre une évaluation de la qualité d'hébergement, des services et des transports proposés.

Les offres non conformes seront éliminées.

7- Critères de jugement des offres :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue mais le choix sera effectué selon la pondération suivante :

50% = qualité du service et respect du cahier des charges

50% = prix

Pour tous renseignements complémentaires, merci de contacter la gestionnaire au 03 44 26 67 64.

8-Modalités de paiement :

Le règlement s'effectuera par mandat administratif selon les règles de la comptabilité publique.

Le paiement d'un ou plusieurs acomptes sera possible dans la limite de 70% du montant total du séjour sur production de facture.

Le solde ne sera versé qu'après la réalisation du séjour OU lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage.

9-Annulation par le collège :

Si le collège se trouve dans l'obligation d'annuler le séjour sur demande des autorités administratives (préfecture, rectorat, ministère de l'Education Nationale), toutes les sommes versées seront intégralement remboursées.

Le pouvoir adjudicateur pourra résilier le marché s'il apparait que le candidat a produit des informations inexactes quant à sa capacité à soumissionner à l'attribution d'un marché public ; les sommes versées seront restituées.